

Fiche projet : Atlas règlementaire

Contexte

En 2011, dans le cadre du projet CARTOREG, puis du projet MAIA, l'AGLIA en partenariat avec les structures professionnelles a réalisé une cartographie de la réglementation des pêches professionnelles (format papier + CD Rom).

Ces documents sont à la fois utiles aux professionnels mais aussi à d'autres structures de la filière. En 2021, une actualisation de cet outil ainsi que l'organisation d'une mise à jour régulière sembleraient nécessaires pour plusieurs raisons.

D'une part, certains éléments règlementaires ont évolué en 10 ans et demandent à être mis à jour et diffusés. Pour cela, une première collecte d'informations sera entreprise par les structures professionnelles et prestataires du projet en vue de la mise à jour des données disponibles dans CARTOREG. Par la suite, une méthodologie d'actualisation régulière sera aussi élaborée afin de maintenir un outil opérationnel (actualisation une fois par an) et éviter sa désuétude.

Par ailleurs, la technologie a évolué (développement de nombreuses applications géographiques en ligne, accès mobiles, etc.). Une réflexion sera à mener afin de diffuser ces données géographiques de manière pertinente sur différents supports et adaptée aux besoins des professionnels.

Enfin, en matière de synergie, le projet PIGMAP, porté par le COREPEM, a pour but de développer un portail d'informations géographiques pour les marins-pêcheurs. Cet outil de partage de données géographiques pourrait parfaitement diffuser les données règlementaires mises à jour dans le cadre de ce projet.

Objectifs, plan d'actions et livrables

- Durée du projet : 1 an (janv. 2022/déc. 2022)
- Portage du projet : AGLIA
- Pilotage du projet : Le projet sera suivi par un Comité de Pilotage regroupant l'Aglia, les partenaires, les financeurs et le prestataire. Par ailleurs, des groupes techniques pourront être constitués pour avancer de manière opérationnelle sur les différents sujets.
- Partenaires identifiés :
 - Partenaire technique : prestataire
 - Structures professionnelles : CRPMEM, OP
 - DPMA – DIRM/DML –CROSSA-Etel (CNSP)

Les entreprises de pêche sont concernées par une réglementation très abondante sur différents aspects de leurs activités.

Il s'agit notamment de la sécurité à bord, de la navigation, de la stabilité et de critères architecturaux, des licences, des possibilités de pêche, de l'obligation de débarquements, des mesures techniques, environnement...

Toutes ces réglementations qui régissent la vie des entreprises de pêche sont produites à plusieurs niveaux par différents législateurs ou gestionnaires (Commission Européenne, Etat Français, CRPMEM, OP...) et ne sont accessibles que de manière dispersée.

L'objectif de ce programme est de construire un atlas cartographique numérique interactif de la réglementation des pêches. A l'image du travail réalisé dans le cadre de CARTOREG, seule la réglementation spatialisée (zones à accès interdit ou restreint) et utile aux professionnels sera représentée. Le format numérique permettra un accès facilité au plus grand nombre des professionnels.

Ce projet pourra se faire en relation avec les structures référentes en termes de réglementation (DIRM/DML, CrossA ETEL). Ils pourront être sollicités pour avoir une confirmation sur l'interprétation d'un texte lorsque des doutes persistent.

Phase 1 : Analyse des besoins

L'objectif de cette première phase du projet sera de définir clairement les attentes des partenaires professionnels.

En partant de l'existant, une hiérarchisation/structuration de la réglementation à représenter devra être réalisée en étroite collaboration avec les partenaires et les utilisateurs du projet. Elle pourra se baser sur le travail déjà réalisé dans le cadre de CARTOREG en tenant compte du contexte réglementaire actuel. L'objectif serait de définir quelques thèmes réglementaires (métiers, engins, espèces...) en fonction des niveaux et des échelles de production des textes (zone locale, régionale, nationale, européenne...) pour lesquels : (1) la spatialisation et le format « atlas » sont pertinents et (2) la synthèse au sein d'un atlas est utile aux professionnels concernés.

Ce travail aboutira à une analyse des besoins et devra présenter de manière non exhaustive les éléments suivants :

- Types de données (textes réglementaires, informations géographiques...) : données spécifiques à la réglementation des pêches mais également données complémentaires pouvant contraindre l'activités de pêche : sécurité et navigation maritime, Aires Marines Protégées, énergies marines renouvelables, Extraction de matériaux...)
- Sources de données (Europe, nationale, régionale)
- Pré-proposition de structuration des données en fonction des objectifs visés
- Mode de représentation possible pour chaque donnée
- Formats des données à produire (prévoir notamment possibilité d'intégration dans les logiciels de navigation embarquée type Maxsea)
- Fréquence d'actualisation pour chaque type de donnée (mini. 1 fois par an et actualisation au fil de l'eau possible)
- Modalités d'accès par type d'utilisateur (Visualisation des données et métadonnées et/ou téléchargement des données)

- Modes de diffusion des données : en priorité via PIGMAP, édition annuelle pdf/papier ou une diffusion en ligne via un outil de communication type « story map »

Actions à engager :

-	Proposition de répartition des tâches
- Identification des fournisseurs de données et des données existantes disponibles	AGLIA Prestataire
- Listing des données disponibles dans CARTOREG	Prestataire
- Sur la base du listing précédent, listing et caractérisation des données complémentaires à CARTOREG à collecter : source, nature de la donnée (pêche, mesures techniques, quotas, sécurité...), fréquence de mise à jour, utilisateurs concernés, caractéristiques de la donnée (données textuelles, cartographiques, ...)	CRPMEM, OP, Prestataire
- Définition du format des données pour les intégrer notamment dans l'outil de PIGMAP	COREPEM (PIGMAP), CRPMEM, Prestataire, AGLIA
- Echange en comité de pilotage avec les partenaires et utilisateurs pour compléter et valider la liste proposée	COFIL
- Comité de pilotage pour hiérarchiser l'échelle de représentation des données, les thématiques retenues et le traitement des données : quelle donnée représenter en priorité, mode de représentation, fréquence d'actualisation...	COFIL
- Rédaction d'un cahier des charges détaillé pour la base de données et des éventuels modules de consultation à développer dans PIGMAP sur la base des échanges précédents et des caractéristiques mentionnées plus haut.	AGLIA, Prestataire
- Validation du cahier des charges en comité de pilotage pour débiter la collecte des données et la mise en production des données.	COFIL

Livrables attendus :

- Analyse et structuration des besoins
- Cahier des charges pour la production de la base de données géographiques et des éventuels modules de consultation selon les développements prévus dans PIGMAP

Phase 2 : Collecte, mise en forme et mise à disposition des données

A partir de la liste des données identifiées dans l'analyse des besoins, l'objectif sera de centraliser les données existantes, de produire les données manquantes et de les mettre en forme pour alimenter PIGMAP.

Il sera nécessaire :

- D'établir la liste des éléments à collecter et de leur format auprès des fournisseurs de données à partir de l'analyse des besoins (textes réglementaires, données géographiques : cartes...)
- De définir la procédure de collecte et le format de collecte : type de fichier (cartographique, numérisation...), métadonnées...
- D'harmoniser et d'intégrer les données existantes pour une visualisation dans PIGMAP
- De produire les données manquantes (numérisation des zonages à partir des informations textuelles contenues dans les textes juridiques)
- De concevoir et réaliser des cartographies de synthèse (mise en page, contextes cartographiques) permettant la visualisation pertinente des données

L'Aglia pourra à la fois s'appuyer sur une collaboration des CRPMEM et des OP qui recensent et collectent les données réglementaires pour leurs adhérents mais aussi consulter directement l'administration publique (DIRM, DML, CrossA Etel...) selon les besoins exprimés dans la phase précédente.

Actions à engager :

-	Proposition de répartition des tâches
- En s'appuyant sur l'analyse des besoins, réaliser le listing des données à collecter (quoi, qui, où, comment, format de données...)	Prestataire
- Définition de la procédure et du format de collecte avec le(s) prestataire(s) technique(s)	AGLIA, Prestataire
- Consultation de l'ensemble des structures identifiées comme fournisseur de données	Prestataire
- Travail de remontée de données au niveau des OP, CRPMEM, DDTM et DML, DIRM par le prestataire	CRPMEM, OP, AGLIA (remontée des données). Prestataire pour le contrôle des données remontées
- Listing des modifications et des erreurs à corriger issues des données de CARTOREG	CRPMEM, OP, Prestataire
- Collecte des données disponibles sur les portails en ligne (Infrastructures de Données Géographiques) par le prestataire	Prestataire
- Production des données manquantes (numérisation et création des données géographiques)	Prestataire
- Mise en qualité des données, harmonisation, création d'une base de données cohérente et adéquate, pour prévoir une intégration au sein d'un logiciel de SIG et pour être utilisé dans le futur outil de PIGMAP	Prestataire
- Archivage (production de fiches de métadonnées) et intégration des données dans l'outil de PIGMAP	Prestataire
- Validation des données	CRPMEM, OP, services de l'Etat
- Réflexion sur la mise à disposition de la nouvelle base de	CRPMEM, OP, AGLIA

données réglementaires : papier et numérique	
- Conception et réalisation de cartographies de synthèse	Prestataire

Livrables attendus :

- Atlas réglementaire en format pdf
- Bancarisation des données réglementaires
- Intégration dans l'outil PIGMAP (via catalogue de métadonnées en téléchargement et/ou catalogue pdf)

Phase 3 - Mise à jour des données

L'objectif est de maintenir une mise à jour des données réglementaires, avec un pas de temps raisonnable, afin de disposer d'une donnée actualisée. Une veille sur les données réglementaires sera à garantir dès que l'outil aura été implémenté avec les données validées.

L'actualisation des données nécessitera de mettre en place une procédure organisationnelle de mise à jour et de contrôle de la qualité des données. Cette procédure sera définie avec les structures professionnelles et le prestataire et si besoin avec les services de l'Etat référents sur le sujet (DIRM/DML/DDTM). Elle devra identifier chaque étape de mise à jour, le rôle de chaque acteur, le rythme et les procédures de contrôle.

Pour faciliter la mise à jour et garantir la qualité des données, la procédure devra être définie et validée par l'ensemble des partenaires afin de permettre une mise à jour optimisée directement dans l'outil PIGMAP par les partenaires concernés.

Actions à engager :

- Définition de la procédure de mise à jour par les membres du COPIL :
 - o rôle des acteurs
 - o fréquence
 - o procédure et étape à suivre pour la remontée des données (mises à jour, suppression et création)
 - o procédure de contrôle de la qualité des données

Livrables :

- Procédure de mise à jour et de contrôle de qualité des données